



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2016-2017 – N° 1 – Septembre 2016/Novembre 2016
Gent X - P 801284



© Katia Melis



Anne
peut désormais
être à 16h00
à la sortie
de l'école.

Un avocat se sent pousser des ailes.



Il y a un mois, Anne n'arrivait pas à aller chercher ses enfants à l'école. Les rendez-vous qu'elle prenait avec ses clients au bureau duraient toujours plus longtemps que prévu. En outre, elle avait besoin d'un temps considérable pour retrouver les dossiers de ses clients avant d'y apporter des annotations.

Aujourd'hui, lorsqu'un rendez-vous se déroule au bureau, Anne introduit ses notes directement dans le dossier du client. Elle ne doit plus rechercher les dossiers à l'avance : il lui suffit de les afficher à l'écran au fur et à mesure de ses besoins. Par rendez-vous, elle gagne ainsi de précieuses minutes jusqu'à totaliser une heure par jour.

Résultat ? Anne arrive désormais à la sortie de l'école à 16h00. Et elle continue simplement à travailler à la maison.

Ce qui a donné des ailes à Anne ?

Son logiciel de gestion Kleos/Dlex qui lui permet de réduire les tâches administratives au minimum.

25



13



27



- | | | | | | |
|--------------|---|--------------|---|-----------|-----------------------------|
| 5 | Editorial | 16-17 | Souvenirs du voyage à Cuba | 31 | Gastronomie |
| 6-7 | Présentation de la Commission 2016-2017 | 18-19 | Plaidoirie: les prix Le Jeune et Janson et les prix Boels | 32 | Culture |
| 8 | Mot du Bâtonnier et du vice-président | 20-21 | Midis de la formation | 33 | Prix des anciens présidents |
| 9 | Bienvenue aux stagiaires | 22-23 | Colloques | 34 | Humeur |
| 11 | Compte-rendu sportif | 24-25 | Voyages : Troyes et l'Andalousie | 35 | Calendrier en bref |
| 12-13 | Compte-rendu : revue | 26-28 | Save the date | | |
| 14 | Assemblée générale du 23 juin 2016 | | | | |

Graphisme, lay-out, coordination
et corrections: Wolters Kluwer

Avocats-stagiaires, voici de quoi vous faire pencher pour ING.



Vous commencez votre carrière d'avocat ?

Le service Privalis d'ING possède de nombreux atouts. Jugez plutôt. 90% de vos confrères l'utilisent pour leurs besoins professionnels mais aussi privés. Des conseils et des solutions sur mesure accessibles dans l'agence près de chez vous, dans 19 palais de justice et en ligne partout et tout le temps. Et, en guise de cadeau de bienvenue, vous recevrez un porte-documents*. Bref, de quoi vous faire pencher pour ING.

ing.be/privalisservices



Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING, sur ing.be ou par téléphone au 02 464 63 02. *Offre valable pour un porte-documents gratuit sans obligation d'achat d'un produit ou service d'ING Belgique. Offre réservée aux avocats-stagiaires de première année et limitée à 1 porte-documents par personne. Le porte-documents vous sera remis pendant votre entretien avec votre conseiller Privalis Services. Offre non cumulable avec d'autres offres. ING Belgique SA • Banque • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789 • Courtier d'assurances inscrit à la FSMA sous le n°12381A. Editeur responsable : Inge Ampe - Cours Saint-Michel 60 ; B-1040 Bruxelles, Belgique.

EDITORIAL



Par Guillaume Sneessens,
Président

J amais je n'ai tant aimé la rentrée.

Elle sera riche en rencontres, en projets, en concrétisations.

Elle sera pleine de poignées de mains, d'échanges.

Elle sera avec vous.

En juin dernier, vous avez élu à mes côtés une équipe formidable, qui a déjà beaucoup travaillé pour vous présenter un programme dense et varié, tant culturel que festif, tant scientifique que récréatif. Je vous laisse le découvrir au gré des pages que vous tenez entre les mains.

Chacune de ces activités n'est qu'un prétexte pour vous rencontrer, mais aussi pour aider le stagiaire qui vient de prêter serment à s'intégrer à la vie du barreau ; pour permettre à ceux qui ont le nez dans les dossiers de le relever et voir l'horizon ; pour éviter que le stress de notre métier ne nous achève.

« Le temps est à la facturation et à la comptabilisation d'heures à facturer » me direz-vous.

J'en entends déjà m'expliquer qu'il « n'y a pas de place aujourd'hui pour ces fantaisies ».

Mais n'est-il pas « doux, à tout âge, de se laisser guider par la fantaisie », comme le suggère Marcel Proust ?

C'est là tout le mal qu'on vous propose.

Un tout petit peu d'étoiles dans le ciel, un soupçon de miel dans votre tasse de thé, un peu de légèreté dans notre métier.

Venez découvrir avec nous le talent de ces confrères, de ces autres acteurs du monde judiciaire, que nous croisons tous les jours au palais, sans y voir autre chose qu'un adversaire.

Venez vous émerveiller devant les tonalités d'automne des vignes de Champagne-Ardenne.

Venez voir comme le jeune barreau peut avec talent vous déridier le temps d'une soirée.

Et puis, la confraternité de tous les jours, rendue évidente par et dans nos activités, est-elle vraiment une fantaisie ?

Nous vous ferons aimer la rentrée !

2016-2017

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE



Président
Guillaume Sneessens

Rue Souveraine, 95,
1050 Ixelles,
t. 02/514 66 68
f. 02/514 26 32
g.sneessens@avocat.be



Vice-Président
François Viseur

Square de Meeûs, 35,
1000 Bruxelles,
t. 02/899 96 66
f. 02/893 97 94
Email : f.viseur@earthavocats.com



Ancien Président
Pierre-Yves Thoumsin

Chaussée de la Hulpe, 120,
1000 Bruxelles,
t. 02/566 84 46
f. 02/566 84 47
pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com



Orateur de rentrée
Simon Menschaert

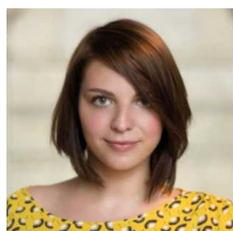
Avenue Coghen, 119,
1180 Uccle,
t. 02/649 22 42
f. 02/649 97 20
s.menschaert@avocat.be



Doris de Thibault de Boesinghe

Avenue Brugmann, 403,
1180 Uccle,
t. 02/340 82 82
f. 02/344 00 14
d.dethibault@sjkg.be

Secrétaire
Rédacteur en chef de la Conférence
Relations avec le Carrefour des stagiaires



Audrey Lackner

Rue de l'Arbre, 14/4,
1000 Bruxelles,
t. 02/545 05 40
f. 02/513 71 64
a.lackner@dbgv.be

Trésorier
Sponsoring



Charlotte Jacobs

Avenue Louise, 380,
1050 Bruxelles,
t. 02/500 34 25
f. 02/513 74 54
c.jacobs@vergauwe-docq.be

Officier de bouche



Mikel Goldrajch

Avenue de Monte-Carlo, 57,
1190 Bruxelles,
t. 0485/43 31 10
f. 02/894 58 26
m.goldrajch@avocat.be

Activités scientifiques



Cavit Yurt

Rue Royale Sainte-Marie, 12,
1030 Schaerbeek,
t. 02/808 12 10
f. 02/791 55 59
c.yurt@avocat.be

Secrétaire adjoint
Secrétaire adjoint de la Conférence



Panagiota Baloji

Rue de la Concorde, 62,
1050 Ixelles,
t. 02/544 11 99
f. 02/544 10 67
p.baloji@avocat.be

Trésorier adjoint
Sponsoring adjoint



Annabelle Troch

Drève du Sénéchal, 19,
1180 Uccle,
t. 02/349 08 83
f. 02/349 08 81
a.troch@avocat.be

Officier de bouche adjoint
Soirées



Olivia Ledoux

Avenue Louise, 149/20,
1050 Ixelles,
t. 02/533 17 46
f. 02/533 17 95
o.ledoux@avocat.be

Adjoint aux activités scientifiques



Justine Philippart

Rue de Stassart, 99,
1050 Ixelles,
t. 02/318 25 74
f. 02/318 66 07
j.philippart@avocat.be

Activités sportives et culturelles
Palais littéraires et artistiques et Cercle Marin



Patricia Thoelen

Place Poelaert, 1,
Palais de justice,
1000 Bruxelles
t. 02/508 66 43
f. 02/519 85 61
secretariat@cjbb.be

Secrétaire administrative

LE MOT DU BÂTONNIER



Par
Pierre Sculier

Mes chers Confrères,

Au moment où je prends la plume pour écrire ce billet, je réalise que je rédige le premier texte que je signerai en tant que bâtonnier de l'Ordre.

C'est donc non sans émotion que je m'adresse à vous mais également avec pleine conscience de la fonction qui sera mienne durant deux ans ainsi que des charges et défis qui l'accompagneront.

A l'entame de cette nouvelle année judiciaire, je puis vous assurer que notre vie professionnelle ne sera pas un long fleuve tranquille !

Nous n'en avons pas fini avec les pots pourris et les restrictions budgétaires en matière de justice sont toujours à l'ordre du jour.

Nous savons à quel point les cours et tribunaux sont affectés par cette situation et plus particulièrement les juridictions bruxelloises. Mais nous ne pouvons baisser les bras ; au sein des commissions de

notre barreau, nous poursuivrons notre dialogue avec les magistrats pour tenter d'améliorer, tant que faire se peut, la situation actuelle. Avocats, nous sommes les garants de l'Etat de droit et l'accès à la justice doit demeurer un enjeu permanent.

Parmi les fonctions que je suis appelé à remplir, il en est une qui me tient particulièrement à cœur : comme Bâtonnier de l'Ordre, je suis également Président d'honneur de la Conférence du jeune barreau.

Jeune avocat, je n'aurais jamais imaginé occuper un jour une telle présidence d'honneur, des obligations multiples, allant du service militaire, à la découverte de la paternité, en passant par un stage et des missions à l'étranger, m'ont alors trop éloigné de la vie au Palais et des activités de la Conférence. Je le regrette.

Confrères lecteurs et plus particulièrement jeunes avocats qui venez de prêter serment, je ne puis que vous inciter à fréquenter les activités de la Conférence.

Parce que la Conférence est un lieu essentiel de formation, de culture et de rencontres.

De formation, car les recyclages et midis de la formation organisés par la Conférence nous sont indispensables pour maintenir nos connaissances à jour et assumer le défi de la mutation constante de notre droit.

De culture, grâce aux conférences, visites, concerts auxquels la Conférence nous permet d'assister. Nous ne pouvons nous cantonner à l'exercice de notre profession. Nous avons besoin de la culture pour notre richesse intérieure, notre créativité, notre imagination, valeurs qui doivent entourer notre métier d'avocat.

De rencontres, enfin et surtout. Celles-ci sont essentielles. Elles permettront au jeune avocat d'appréhender le barreau dans toutes ses composantes et d'apprécier la richesse de sa diversité.

Elles lui rappelleront également que c'est ensemble que nous devons pratiquer notre beau métier d'avocat.

Je vous souhaite une excellente rentrée judiciaire.

LE BILLET DU VICE-PRÉSIDENT



Par
François Viseur

Chers confrères, Merci !

Merci d'abord de m'avoir élu comme vice-président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'humilité que je commence à préparer une année 2017-2018 que je vous promets au moins aussi exceptionnelle que les précédentes.

A l'année prochaine donc ! Et d'ici là, pour paraphraser un de nos anciens bâtonniers, ne soyez pas (que) sages !

Je vais plaider...

Amis stagiaires, merci à vous aussi !

Vous savez sans doute que l'article 3.13.e du Règlement déontologique bruxellois dispose comme il suit :

« Les stagiaires sont tenus, sur convocation, de présenter, au cours de leur première ou deuxième année de stage, un exercice de plaidoirie sur un sujet imposé par le jury. (...) »

Dans sa grande sagesse, l'Ordre a confié à la Conférence du jeune barreau et, en particulier, à son vice-président, le soin d'organiser les exercices de plaidoiries. C'est à la fois un grand honneur et une grande

responsabilité que d'être ainsi impliqué dans votre formation. C'est, pour moi, également un grand plaisir que de tous vous rencontrer au cours de cette année qui commence.

Mais pourquoi un exercice de plaidoirie ?

Il y a moins d'un an que, pour la plupart, vous avez prêté le serment d'avocat. Moins d'un an que, de salle d'audience en due diligence et de greffe en bibliothèque, vous découvrez les arcanes de notre belle profession.

En une génération à peine, notre métier a fondamentalement changé. Sur quelques 800 stagiaires inscrits à la liste, moins de la moitié fréquentent effectivement le Palais de justice régulièrement. « Le » barreau se morcèle en quantités de spécialités, de publics et de manières d'exercer la profession.

Malgré cela, l'exercice de plaidoirie n'est pas un vestige suranné du barreau de papa.

Pourquoi ? Parce que, vous le verrez, quelle que soit la façon dont vous pratiquez notre métier, vous serez toujours amené à prendre la parole et, par votre parole, à emporter l'adhésion du juge, d'un (futur) client, d'un adversaire ou d'un confrère.

C'est là tout l'intérêt de l'exercice : pour une fois dans votre carrière, vos talents oratoires seront appréciés par un jury de confrères bienveillants, accompagnés d'un expert diplômé du Conservatoire royal de Bruxelles, dont l'unique objectif est de vous donner des conseils et de vous aider à améliorer votre meilleur outil de travail : votre éloquence.

Et en pratique ?

Comme l'année passée, une **séance d'information** sera organisée le 13 septembre à 12h30 en présence de notre conseillère technique.

Comme l'année passée, les **règles de cotation** seront objectivées grâce à une grille de notation uniformisée qui vous permettra à tous de comprendre votre note.

Petit changement cette année : à l'heure du *e-deposit*, les candidats ne seront plus obligés de venir déposer leurs conclusions sous forme papier au Palais de justice mais pourront les adresser par voie électronique au secrétariat de la Conférence.

Et pour les meilleurs...

Autre nouveauté : les dix candidats qui auront obtenu la meilleure note au cours de l'année seront invités, s'ils le

souhaitent, à présenter une nouvelle fois leur exercice devant un jury élargi. Les deux lauréats du **Prix Boels** seront, cette année, désignés par ce jury, à l'issue d'une séance publique où vous serez tous conviés et qui sera suivie par le traditionnel **Dîner des prix Boels** ou vous

pourrez être accompagnés de vos maîtres de stage, parents et amis.

Amis stagiaires, l'exercice de plaidoirie ne doit pas vous faire peur. Seuls les candidats ne préparant pas celui-ci avec sérieux sont susceptibles d'échouer. Pour les

autres, c'est une occasion unique de recevoir d'utiles conseils et, pour les meilleurs d'entre vous, la chance de devenir lauréat du prestigieux Prix Boels.

Ma porte vous est toujours ouverte ! J'ai hâte de vous rencontrer !

LE MOT DU DÉLÉGUÉ DES STAGIAIRES



Par Louis Godart
Délégué des stagiaires
2016-2017

Chers Confrères, Chers Stagiaires,

Chaque année, tel un boomerang, elle revient, inlassablement, au grand dam de nos confrères surchargés mais au grand plaisir des nouveau-nés, ces stagiaires qui prêteront bientôt serment. Oui, la rentrée est arrivée.

A nouveau, le Carrefour des stagiaires sera présent pour accompagner les jeunes avocats dans leurs premières années. Dans sa mission première, le Carrefour sera là pour répondre aux questions des stagiaires concernant leur statut, leur formation et plus généralement, sur toutes les difficultés qu'ils rencontreront.

Cette année, le Carrefour n'a pas l'ambition de la démesure et souhaite avant

tout se placer dans la continuité des travaux entamés par Panagiota Baloji et Ramona Cojocariu. L'objectif est donc la pérennisation, mais aussi la professionnalisation des projets qui ont fonctionné et qui donneront une plus-value dans la formation des jeunes avocats. Dans la même dynamique, les « carrefours de la formation » donneront, cette année encore, l'occasion aux jeunes avocats d'apprendre quelques astuces indispensables pour leur pratique quotidienne.

Bien sûr, par l'intermédiaire de ses douze commissions, le Carrefour organisera des événements plus festifs ou culturels pour favoriser la rencontre entre les jeunes avocats. Les traditionnels *afterworks*, week-end ski et nuit des stagiaires seront donc encore de mise ! Quelques surprises concoctées par nos membres viendront parfaire

cette année qui s'annonce d'ores et déjà chargée.

Enfin, le Carrefour a cette année pour réelle intention de renforcer les liens et la cohésion avec les forces vives du Barreau de Bruxelles, et notamment la Conférence du jeune barreau et le JABkes.

Comme vous l'aurez compris, le Carrefour aura à cœur de mettre tout en œuvre pour vous faire vivre une belle année au sein de votre barreau. Nous ne ménagerons pas nos efforts et nous comptons sur vous.

N'hésitez pas à parcourir notre site internet www.carrefourdesstagiaires.com, à liker notre page Facebook pour rester informés (www.facebook.com/carrefourdesstagiaires), ou à nous contacter à l'adresse suivante : info@carrefourdesstagiaires.com.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

21 octobre 2016

Vous avez prêté serment il y a peu et les bâtiments de la place Poelaert vous font l'impression d'un dédale. Cela n'a rien d'étonnant.

Afin de vous familiariser avec ce nouvel environnement et de vous épargner quelques sueurs froides à l'occasion de vos premiers dépôts de conclusions, la Conférence du jeune barreau, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, vous accueille au Palais de justice ce **21 octobre 2016 à 14h30 précises**.

Cet après-midi sera l'occasion de vous présenter les principaux greffes, salles d'audience et services disponibles au Palais et dans les bâtiments qui l'entourent.

Des informations variées vous seront fournies à cette occasion, tant en ce qui concerne la vie du barreau et le fonctionnement des juridictions, qu'au sujet de votre nouveau statut d'indépendant.

Un verre est ensuite offert un vestiaire des avocats.

Inscription via le site www.cjbb.be

Dîner de l'accueil des stagiaires

Si l'après-midi d'accueil s'adresse aux nouveaux stagiaires, le dîner du même jour à 19h30 est naturellement ouvert à l'ensemble des avocats qui auront ainsi l'occasion de rencontrer leurs nouveaux confrères.

Les maîtres de stage sont chaleureusement invités à accompagner leur stagiaire à cette occasion.

Le lieu sera dévoilé ultérieurement, mais n'est pas sans lien avec l'annonce qui va suivre...

Prix :

- Stagiaire 1^{ère} année membre de la Conférence : gratuit
- Stagiaire 1^{ère} année non-membre de la Conférence : 30 €
- Autres stagiaires membres de la Conférence : 30 €
- Autres stagiaires non-membres de la Conférence : 35 €

- Avocat membre de la Conférence : 35 €
- Avocat non-membre de la Conférence : 40 €

Paiement et réservation préalable obligatoire via le site www.cjbb.be

Soirée

Le dîner d'accueil des stagiaires sera suivi de la soirée inaugurale de nos "Mystery Lawyer's Nights".

Et si vous aviez rendez-vous, quatre fois par an, avec le mystère...

Et si ce rendez-vous prenait la forme d'une soirée dont vous ne connaissiez pas le lieu...

Et si le lieu ne vous était dévoilé qu'au travers d'énigmes...

Et si la Conférence vous offrait des **mystery lawyer's nights**...

Conférence
du jeune
barreau



THE
MYSTERY
LAWYER'S NIGHT

#1
SAVE THE DATE FRI 21TH OCT 16

FIND THE CODE TO DISCOVER THE PLACE



© Anthony Lackner

SPORT : LE TRADITIONNEL TOURNOI DE TENNIS



Par Céline Wiard

Le traditionnel tournoi de tennis de la Conférence du jeune barreau a, une fois encore, clôturé l'année sportive de ses membres, le 14 juin 2016.

Le rendez-vous a été donné à l'aube. Les plus courageux étaient présents dès 9 heures 30 au Royal Léopold Club.



La pluie qui menaçait de tomber s'est heureusement fait attendre jusqu'à 15 heures, ce qui a permis aux participants de disputer quelques sets !

La Commission félicite chaleureusement nos sportifs d'un jour ou de toujours ! En double mixte, c'est **Charlotte Jacobs et Vincent Bodson** qui l'ont emporté. Ce dernier a également remporté le double messieurs avec **Marc Libert**.

Des différents prix qui ont été remis, nous retiendrons celui du fair-play attribué à **Ernest Vergauwen** (fils de Cédric Vergauwen), le plus jeune et le plus prometteur des joueurs.

Tous les joueurs et autres sympathisants sont repartis avec le « mug » offert par la Conférence pour ses 175 ans, après s'être réunis autour d'un buffet barbecue des plus copieux.



**Certificat d'Université en
Criminalistique et Psychiatrie
médico-légale**

Vous êtes magistrat, juriste ou avocat ? Vous travaillez dans le monde judiciaire et êtes passionné par les sciences judiciaires, discipline en pleine évolution ?

L'Université libre de Bruxelles vous propose un **Certificat d'Université en Criminalistique et Psychiatrie médico-légale**, une formation complète et pluridisciplinaire étalée sur deux ans.

Objectifs? Dispenser les fondements des différentes disciplines des sciences judiciaires, depuis la procédure pénale et la descente sur la scène de crime jusqu'au procès en passant par la médecine légale, les techniques d'investigations scientifiques et l'analyse de la psychopathologie criminelle.



Infos et inscription

- Tél. : 02/555 85 17
- Mail : formcont.polesante@ulb.ac.be
- Web : <http://formcont.ulb.ac.be/formation/viewSelected/311>



Ils ont brillé comme jamais, nos revuistes **cuvée 2016** !



Par Chloé
Harmel

C'était la nuit du 9 juin 2016 au Centre culturel d'Uccle. Minuit avait sonné, les lumières s'étaient rallumées dans la salle de spectacle, mais l'enchantement continuait à produire ses effets. Le public, envoûté par les artistes, s'était levé, les bras battant au rythme d'applaudissements fracassants. Des cris et des sifflements joyeux fusaient de toutes parts. Sur scène, les revuistes souriaient, cherchant un visage familier dans la foule emballée. Ils avaient l'air repu de cette délicieuse adrénaline de la scène. Ils avaient le regard heureux, et parfois un peu hagar, des personnes comblées de s'être démenées.

La « Cérémonie des bavettes d'or » venait ainsi d'entrer à grand bruit dans la catégorie des inoubliables revues du jeune barreau !

Parmi les moments forts du spectacle – marqué par une présence féminine dominante –, on se souvient d'hilarantes et directes allusions à l'épisode du vestiaire de la rentrée judiciaire dans le titre « Sapés comme jamais », de portraits tantôt désopilants tantôt séduisants de magistrat(e)s, d'un redoutable interrogatoire mené par une fine équipe d'agents de police, d'une sautillante bande de blondes qui s'insurge contre tout ce qui ne participe pas à leur succès dans « Blonde power », d'une sévère leçon aux patrons trop en quête de rentabilité dans « Tous les mêmes », du désopilant message politique derrière un tableau de gardiens de prison

débordés ou encore d'une magistrale théorisation de la notion d'esprit de groupe à l'occasion d'une formation de l'Institut de Communication du barreau de Bruxelles...

Le spectacle a beaucoup plu. Et pourtant les revuistes ne s'étaient pas avancés. Il y avait bien un thème, mais personne n'avait osé annoncer la couleur. Ce manque d'assurance tenait-il à la présence de deux nouveaux metteurs en scène ? Pas facile d'être à la hauteur de l'indétrônable et adoré Victor Sheffer ! Ils ne seraient pas trop de deux pour relever le défi, pensait-on, alors que le duo de choc lançait les premières répétitions. Quelques mois plus tard, on reconnaît unanimement que **François Dumortier** et **Elsa Erroyaux** ont magnifiquement réussi à sublimer les talents de nos artistes amateurs. Mais le caractère impressionnant de la prestation tient autant de la mise en scène que de la dynamique sur scène. A cette façon unique que les revuistes avaient de se placer et de se mouvoir dans un rythme enivrant, les plus fidèles auront reconnu la patte de **Madeleine Cantaert**. Chorégraphe à ses heures, elle a œuvré, pas à pas, avec autant de discrétion que d'énergie, avec autant de patience que de rigueur, à l'élaboration des originaux mouvements du spectacle. Les plus récalcitrants des revuistes ont donc accepté de se déhancher sur des airs interprétés avec brio par le groupe de musiciens emmenés par **Silvano Macaluso**.





Et puis viennent évidemment ceux sans qui le show ne serait pas, ceux qui nous ont laissés bouche bée toute la soirée : les revuistes ! Chacun d'eux s'est distingué : **Christophe Cornet d'Elzius** qui singe avec le même naturel Me Snoeck en dandy d'un défilé de mode ou le gardien de prison en grève ; **Charles-Henri de la Vallée Poussin** avec sa voix posée et charismatique qui convainc tant en Me Vergauwen épris de la juge Berta Bernardo-Mendez qu'en Bâtonnier Stéphane Boonen bravant les obstacles pour un wifi au palais ; **Evelyne Esterzon** qui se révèle cette année, hilarante quand elle incarne la styliste Cristina Cordula, rayonnante quand elle interprète, seule ou en seconde voix (mélodieuse) le titre « Battez-vous » ; **Louis Godart**, le Français que le barreau belge a adopté, partage généreusement son plaisir d'être sur scène, inoubliable quand il campe Me Forestini en séducteur aguerri ; **Audrey Lackner** qui confirme sa maîtrise sur scène, son talent vocal et révèle un côté dérisoire qu'on lui connaissait mal en assistante de police concentrée ; **Olivia Ledoux** dont le charme fait tourner toutes les têtes, pour qui chanter et danser semble si facile, surprenante en cheffe de police assurant un interrogatoire en règle ; **Jessica Lesage** assure sur tous les tableaux, synchroniser chant et chorégraphie est pour elle un jeu d'enfant, notamment dans « Tous les mêmes », et sa voix continue de nous faire frissonner quand elle voudrait sauver le barreau dans « We are sokol » ; **Florence Margenat** fait un retour très remarqué, radieuse et impliquée, elle est inoubliable quand elle joue la carte de l'impertinence dans la scène surréa-



lors d'une session de l'ICBB ; **Tatiana Sladkovsky** connaît les pouvoirs de la scène, elle sait qu'elle peut nous emmener dans son délire quand elle danse et scande la défense du droit des blondes, elle sait aussi qu'elle peut nous faire réfléchir quand elle rappe pour défendre les valeurs du métier d'avocat ; **Céline Wiard**, déléguée revuiste au visage d'ange, a toujours le contrôle de la situation, concentrée, sa prestation est aussi agréable que généreuse avec un sourire qu'elle ne quitte que pour interpréter le rôle de composition d'un stagiaire présomptueux qui ignore que l'exercice du métier d'avocat s'améliore avec la formation et l'expérience et non avec l'argent.

Sur la mélodie du titre « On écrit sur les murs » de Demis Roussos, dans une version fraîchement reprise par les enfants de Kids United, le texte du final nous rappelle qu'en ces temps où la violente actualité assombrit les esprits, le rire est salvateur. Non pas parce qu'il nous éloigne de la réalité, mais précisément parce que l'humour et l'autodérision sont la meilleure des façons de nous remettre en question, de dire ce nous souhaitons voir changer dans cette réalité. Parce qu' alors, le rire n'est pas une fuite mais un engagement ! Vive les revuistes !

« ON ÉCRIT À L'ACIDE POUR CROQUER NOS CONFRÈRES
ON EST VACHES MAIS ON VEUT VOUS FAIRE RIRE
ON ÉCRIT POUR S' MOQUER DE CE MÉTIER QU'ON AIME
Y'A QU'ICI QU'ON PEUT VRAIMENT TOUT DIRE »

liste de l'interrogatoire de la juge Karin Gérard ; **Simon Menschaert** qui a pris goût à la revue, cartonne en gardien de prison et nous fait vibrer quand il dénonce le « Côté obscur » de certains confrères dans un rap poignant et sombre. **Stéphanie Michiels** est pétillante et énergique quand elle danse sur « Blonde power », elle nous fait rire quand elle passe la perruque pour taquiner Me Dubuffet ; **Justine Philippart** donne de la (belle) voix et prend ses aises sur les planches, entrant à merveille dans la peau d'une Me Galant prête à tout pour son style ou dans celle d'une formatrice hystérique

LA LOI « POT-POURRI II » : UN REcul DE CIVILISATION ?



Sous la direction de **Manuela Cadelli** et **Thierry Moreau**
Édition 2016 – 228 pages – 82 €

De nombreux experts - académiques, magistrats ou avocats - passent au crible le nouveau dispositif

BAUX D'HABITATION, COMMERCIAUX ET À FERME

ACTUALITÉS SUR FOND DE RÉGIONALISATION



Sous la coordination de **Valérie Pirson**
Édition 2016 – 229 pages – 84 €

Le point sur les règles applicables aux différents types de baux, à l'aube de modifications régionales potentielles

Découvrez notre catalogue complet sur www.anthemis.be



RENDEZ-VOUS AVEC LE TEMPS

assemblée générale du jeune barreau du 23 juin 2016



Par David
Ramet

Au barreau, le mois de juin est celui de toutes les espérances, mais aussi, sans doute, celui des certitudes. La fin de l'année judiciaire approche, emportant avec elle les élections ordinaires, la revue, les nombreux cocktails (d'aucuns disent que lesdites réceptions ont un lien avec les élections ordinaires, ce qui n'est pas établi), et l'assemblée générale du Jeune Barreau.

Jeune Barreau qui ne l'est plus tellement, puisqu'il fête cette année ses 175 ans.

Le Président de la commission 2015-2016 a d'ailleurs, avec fruit, organisé son année de présidence autour de ce thème central.

A l'occasion de cette grand-messe, il conviendra, comme de coutume, de rappeler ce qui a émaillé l'année écoulée, et d'élire des jeunes perdreaux prêts à entrer en mandat comme on rentre dans les ordres.

Il est frappant de constater à quel point les rendez-vous consacrés marquent l'inextinguible fuite du temps.

L'on voit encore, le 18 juin 2015, **Pierre-Yves Thomsin** annoncer avec emphase son programme ambitieux et de jeunes commissaires heureux d'entamer leur mandat.

En s'inscrivant dans une fonction (président, ministre, bâtonnier, orateur...), l'on prend son rendez-vous avec le temps. Ce temps qui a consacré autrefois quelques individus dont certains sont partiellement

tombés dans l'oubli. Peu importe. La fonction fera l'homme et ce dernier sera investi du poids de la longue lignée de ses prédécesseurs.

Balzac dira d'ailleurs que pour l'homme, l'avenir n'est qu'une figure du passé. Comment habiter une fonction qui n'est autre qu'un costume vide ?

C'est ce que se demande **Guillaume Sneessens**, au moment de prononcer son discours programmatique d'entrée en mandat.

Car ce n'est pas révéler un secret d'alcôve que de dire que les jeux étaient faits : en l'absence d'autres candidats, **Guillaume Sneessens** sera président, **François Viseur** vice-président, et **Sarah Ben Messaoud** oratrice.

L'absence de concurrents n'enlève rien à leurs qualités intrinsèques.

On remarquera sans peine, dès que Me Sneessens prendra la parole, qu'il a l'étoffe des plus grands. A l'instar de ce que disait Jacques Chirac en parlant d'Alain Juppé, beaucoup considèrent que Me Sneessens est le « meilleur d'entre nous ».

Sa (courte) histoire est d'ores et déjà marquée par un parcours inhabituel : commissaire, orateur, président de la Conférence du jeune barreau de Namur, membre du conseil de l'ordre, il s'exilera à Bruxelles pour s'investir à nouveau.



Où s'arrêtera-t-il ? Nul ne le sait, tant l'individu est discret. Mais « l'homme est ce qu'il cache », disait Malraux, et ce qu'il nous laisse entrevoir paraît d'une indéniable qualité.

Il nous annonce un rapprochement avec le Carrefour des stagiaires, un week-end en Champagne, un procès simulé international en lieu et place de la conférence Berryer, et un voyage en Andalousie. Il ne s'agit que de la trame : d'autres activités arriveront.

L'assemblée doit également élire un vice-président.

C'est Me Jean-Sébastien Lenaerts qui présente le candidat, avec un humour aiguisé. Me **François Viseur**, orateur de rentrée de l'année 2015-2016, sera donc élu vice-président de la Conférence du jeune barreau. Son engagement au sein du barreau, et plus récemment au sein de la Conférence, a toujours été mû par un idéal de Justice, et par une volonté indéniable de servir.

Avant de procéder à l'élection des nouveaux commissaires, il convenait d'élire un orateur de rentrée pour l'année 2017-2018. **Sarah Ben Messaoud** sera présentée par l'ancien président Benoît Lemal. Une présentation tendre et émouvante, qui atteste de la réalité de l'amitié entre les deux protagonistes. Gageons que le discours de la future oratrice soit, à son image, intelligent et déterminé.

L'on ne pourrait clore l'assemblée générale sans procéder à l'élection des cinq commissaires en remplacement du facétieux **Jérôme Henri** (qui nous a présenté les comptes sans qu'aucun véritable chiffre ne soit cité), de la séillante **Melissa Sayeh** (dont on se souviendra du discours percutant), de la nouvellement élue **Sarah Ben Messaoud**, de la pétillante **Céline Wiard**, et de l'étoilante **Camille Cornil**.

Ne dit-on pas que les urnes ne mentent qu'à ceux qui les méconnaissent ? Sont élus : **Cavit Yurt**, **Olivia Ledoux**, **Annabelle Troch**, **Panagiota Balaji**, et **Justine Philippart**.

Guillaume Sneessens peut être serein : sa nouvelle équipe lui permettra d'accomplir ses fiers desseins.

Puisse-t-il être porté par des vents favorables jusqu'à son prochain rendez-vous avec le temps.





Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
1.062,97€*** (base: revenu forfaitaire 2016)

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 65 ans**

Capital de retraite brut	65.682,73 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.850,69 €
Total à 65 ans	82.533,42 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2016, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **2,25% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.

CAISSE DE PRÉVOYANCE
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants

Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

CPAH, Avenue de la Toison d'Or 64, 1060 Bruxelles • info@cpah.be • www.cpah.be

"SOYEZ RÉALISTES: DEMANDEZ L'IMPOSSIBLE"

Ernesto Rafael Guevara dit le *Che*

Grand voyage de la Conférence à Cuba, du 5 au 14 mai 2016



Par Isabelle
Andoulsi

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le voyage de la Conférence du jeune barreau organisé, cette année, à Cuba, par le Président Pierre-Yves Thomsin, obéit à cette citation.

Dans un premier temps, ce voyage nous parut impossible, bloqués que nous fûmes à l'aéroport de Madrid pendant plus de 15 heures. Ce petit intermède organisé par notre compagnie aérienne nous permit d'approfondir les principes du Règlement européen établissant les règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas d'annulation ou de retard important de vol (la formation toujours au Jeune Barreau), mais surtout de jeter les prémices de belles complicités et amitiés.

Heureusement, notre aventure madrilène n'eut que peu de conséquences sur le programme du voyage, tenu de main de maître par nos deux guides cubaines, Yannay et Livia, assistées d'un troisième compère qui semblait avoir été choisi pour nous surveiller...

Arrivés à la Havane et rapidement installés au *Mélie Cohiba*, nous avons pu profiter

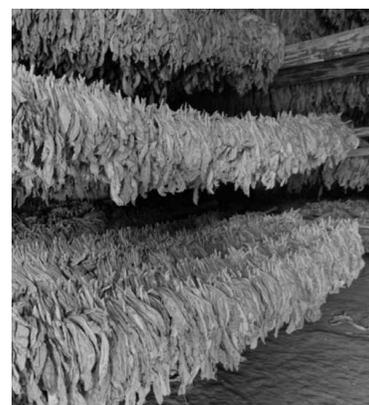
d'un déjeuner typique dans un charmant restaurant patio du centre de la Havane. L'après-midi fut consacrée à la visite du musée du rhum et à une petite dégustation. Aidée par les rythmes endiablés d'un groupe cubain qui jouait dans le bar attendant, l'ambiance monta. Après une brève halte à la piscine de l'hôtel, nous poursuivîmes par un agréable dîner sur le toit terrasse d'une maison coloniale de 1862, d'où la vue sur la vieille cité de la Havane était imprenable. La soirée s'acheva, pour certains, sur les rythmes cadencés d'une salsa cubaine.

Le lendemain, après une visite de la vieille ville et de la délicieuse demeure d'Hemingway (délicieux étaient aussi les cocktails qu'on nous servit au départ de la visite), nous déjeunâmes sur les remparts, dans la baie de la Havane, au pied du Phare du *Morro*. Puis nous partîmes pour une virée endiablée sur les artères de la Havane, à bord de vieilles américaines toutes plus colorées les unes que les autres, jusqu'à la célèbre place de la Révolution. C'est là que le Président de la Conférence prononça ces mots emblématiques du voyage « *Hasta la Fiesta, Siempre !* ». Galvanisés, nous fîmes une halte à l'hôtel National,

pour siroter un mojito, avant de poursuivre la soirée par un cocktail et un dîner dans l'antique demeure la *Guarida*, décor du film « *Fresa y Chocolate* ». La soirée s'acheva sur les toits de la Havane, en compagnie de l'Ambassadeur de Belgique, volubile sur les beautés de Cuba, et toujours, sur des rythmes endiablés de salsa.

Le dimanche fut consacré à la découverte du tabac, des plantations au séchoir, et du café (aromatisé au rhum bien entendu), dans le paysage de rêve de la Vallée de Viñales. Pour le traditionnel déjeuner dominical, nous fûmes accueillis à la *Finca* (lisez « Ferme » en français) *El Paraiso*, où on nous servit un repas digne des bachelanas et un surprenant cocktail désaltérant (aromatisé au rhum). Comme chaque jour, la journée s'acheva par une soirée de danse sur les rythmes du groupe de salsa *Buena Vista Social Club*, relevée d'une pointe de *cuba libre*.

Le week-end écoulé, il était temps pour nous de quitter la Havane, en direction de Trinidad. En chemin, nous visitâmes une fabrique de cigares à la moiteur étouffante, où un huissier (dont je ne peux révéler le nom) nous entraîna dans l'achat



de cigares de contrebande. Poursuivant notre périple et tentant d'échapper à la chaleur des terres, nous nous réfugiâmes dans la cité de Cienfuegos, perle du Sud, pour un traditionnel cocktail désaltérant et un déjeuner roboratif dans la baie de Jagua. Nous achevâmes notre voyage du jour à Trinidad.

Dans cette ville coloniale haute en couleurs, nous fûmes répartis dans des *Casa particulares coloniales* (lisez en français « Maisons de particuliers coloniales »). Une *piña colada* bien fraîche nous réconforta de la marche pour y arriver. Une fois le soleil couché sur les toits rouges de Trinidad, nous nous rendîmes sur le toit terrasse du restaurant Paladar. Le Président, sentant la révolution sourdre en raison de la fatigue du périple, y tint un discours digne de Fidel Castro. Suite à cela, nous pûmes déguster des *cuba libre* et danser sur les rythmes endiablés de la *Casa de la Musica*.

Le lendemain matin, visite du centre et du magnifique musée de la ville puis dégustation d'un cocktail typique, un breuvage à base de plantes médicinales et de rhum... Nous ralliâmes ensuite la *Manaca Iznaga*, ancienne plantation de

cannes à sucre, flanquée d'un imposant mirador surplombant toute la Vallée de *los Ingenios*. Il y eut des cocktails à base de canne à sucre, de la musique, des danses folkloriques et un traditionnel cochon grillé. Le soir, au restaurant *Mi Cubita*, l'ambiance était assurée par un groupe de salsa cubain, puis par Mes Benoît Lemal, Jérôme Henri et Marina Blitz, qui, ayant dérobé leurs instruments aux musiciens, nous firent danser et chanter jusqu'au bout de la nuit. Je me suis cependant laissé dire que pour le Che Pierre-Yves Thoumsin et ses officiers, il était trop tôt quand la soirée s'acheva et qu'ils finirent la nuit dans une authentique grotte aménagée en boîte de nuit.

Mercredi matin, ce fut la route pour la station balnéaire de Varadero, avec halte à Santa Clara, ville du Che où nous visitâmes son imposant mausolée et son petit musée.

Arrivés au terme de notre périple, et ayant salué nos charmantes guides qui s'en retournaient à La Havane, nous fûmes accueillis par un traditionnel cocktail, une plage de sable immaculé et une eau translucide et brillante de mille éclats de nacre.

La fin du voyage ne fut que détente. Il y eut une balade en catamaran, qui ressemblait étrangement au Radeau de la Méduse (tant de nos voyageurs voulant monter sur l'embarcation en même temps), du *snorkeling* pour Me Marie Dupont, des rencontres avec des dauphins pour Mes Droinet et Le Clercq, mais surtout beaucoup de cocktails et de danse.

Au cours du dîner d'adieu, le dauphin Me Pierre Sculier, prononça un discours qui n'avait rien à envier aux rois du *stand up* ; fresque de notre équipée et du rôle de notre Che Pierre-Yves Thoumsin et de ses officiers. Me Marina Blitz accompagnée de quelques participantes, au nombre desquelles Me Colette Fraiteur, entama alors une « Guantanamera, guajira Guantanamera », aux paroles entièrement revisitées par elle et à la gloire du Président. La soirée fut longue et belle.

C'était mon premier voyage de la Conférence du jeune barreau. La chaleur du groupe et l'entraide qui y régnait, les découvertes, chaque jour plus nombreuses, que nous avons faites et les amitiés que j'y ai tissées, me font dire que ce ne sera pas le dernier...

PLAIDOIRIE : PRIX LE JEUNE ET JANSON



Par Anne Reul

Avec pas moins de 17 concurrents, la 90^{ème} édition du concours de plaidoirie Le Jeune et Janson laisse une certitude : l'art de plaider, l'amour du bon mot et le plaisir de l'expression verbale restent importants aux yeux des avocats stagiaires. Le public, venu nombreux les écouter, a apprécié.

Malgré les longueurs inévitables liées au grand nombre de candidats, l'édition John Kirkpatrick livrera des plaidoiries de qualité, souvent drôles, parfois émouvantes, et plus d'une fois avec une belle dose d'ironie.

Drame hippique

Il reviendra à **Me Vivien Henry de Frahan** d'ouvrir le bal. Son jockey de client a vu sa carrière anéantie lors d'une course durant laquelle il monta le cheval Magritte. Rensé par l'étalon puis piétiné par les autres chevaux, il poursuit le propriétaire de Magritte afin d'obtenir réparation du dommage. Me Henry de Frahan s'improvisera en commentateur sportif digne d'un Rodrigo et soutiendra les demandes du cavalier avec une belle éloquence, parfois hélas, la tête dans ses notes.

Me Olivier Piret-Gérard lui donnera la réplique, défendant le propriétaire de Magritte, la Rolls Royce des chevaux. Il ne s'agirait pas d'un défaut de la chose prêtée, mais plutôt d'erreurs humaines ayant provoqué la panique du cheval. Avec un air de Poelvoorde, il enchaînera jeux de mots et allusions au monde équestre. Nous en retiendrons notamment que la fente finlandaise est une forme de style dangereuse, et que regarder du Jean-Claude Van Damme relève du patriotisme.

Tunnel fermé

La deuxième paire de plaideurs nous dévoilera la véritable cause de la fermeture du tunnel Stéphanie. Endossant le rôle de conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, **Me Aurélie Leleux** réclamera un dédommagement au propriétaire d'un camion ayant raclé le plafond du tunnel. Sans trébucher sur la citation intégrale de l'adage « *In pari causa...* », elle nous rappellera le principe général « qui casse, paie ». Ayant débuté avec une belle éloquence, son discours sera ensuite inégal mais révélera ses belles capacités de plaideur.

« A la poubelle codes, jurisprudence, années d'études et expérience... » lui répliquera **Me Florence Dossche**, dé-

fendant l'entrepreneur malheureux. Avec un beau timbre de voix, elle exposera le caractère illicite de la demande de la Région qui aurait bâti le tunnel sans s'octroyer préalablement le permis nécessaire. Et elle ne manquera pas de relever que finalement, en enlevant une partie du plafond du tunnel, sa cliente n'aurait fait rien d'autre que de démarrer des travaux nécessaires...

Tribunal délocalisé

Me Thomas Malengreau traitera un autre sujet alors d'actualité, le déménagement des chambres civiles du Tribunal de première instance francophone vers l'ancien Palais de justice. Il demandera, en référé, leur retour immédiat au bâtiment Montesquieu, sans nier pourtant le sentiment d'insécurité actuel. Selon lui, aucun motif de sécurité ne pourrait justifier le retour dans cet ancien palais qui avait été quitté en raison même de son insécurité. Outre les risques physiques liés à sa vétusté, il expliqua que la santé mentale du barreau en serait affectée. Il imagina et décrivit, à titre d'exemple, le triste destin de l'avocat s'étant défenestré après avoir entendu « L'Automne » de Vivaldi pour la 67^{ème} fois en tentant de joindre un greffe. L'image des francophones, plaide-t-il également, ne fera que se ternir davantage par cette désertion, adjoignant le qualificatif de « trouillards » à ceux déjà trop utilisés à leur égard. Dans une plaidoirie pleine de verve et d'aisance, il réussira à placer des jeux de mots fins et des figures de style emplies d'élégance, ce qui lui vaudra d'être récompensé du prix Janson.

Stagiaire libéré

Et si on libérait le stagiaire de ce poids immense que sont les honoraires ? Telle sera la thèse que défendra **Me Christophe Cornet d'Elsius**. Dans son exposé adressé aux membres du Conseil de l'ordre, il tentera de convaincre que le sens véritable du stage ne peut être qu'un dévouement gratuit pour la cause des justiciables. Il nous rappellera l'importance du serment prêté à l'entame de notre activité, lequel ne pourrait être, selon lui, troublé par des visées essentiellement pécuniaires.

Ministre à acquitter

Me Victoria Carl s'attachera ensuite, avec un brin de nervosité, à défendre le Ministre de la Justice dont elle s' imagine être le conseil. Elle défend son bilan, en matière de

Thomas Malengreau - prix Janson



Louis Godart - prix Le Jeune





gestion des grèves de prison et de coupes budgétaires. Affirmant par exemple que la situation dans les prisons en période de grève correspond aux recommandations scientifiques (prendre une douche plus de deux fois par semaine serait néfaste pour la peau), elle demande l'acquiescement pour cause de démence.

Citoyen ignorant

Le plaideur suivant prendra la défense d'un « homme normal », cité en vue d'obtenir le remboursement d'allocations de chômage perçues indument. Dans une plaidoirie technique et truffée de renvois vers les textes législatifs et la jurisprudence, **Me Michael Houbben** tentera de convaincre le Tribunal que notre système juridique rend impossible le respect de l'adage ancien selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi ».

Triste minimum

Me Harold Sax sollicitera l'annulation d'une loi relative au service minimum dans les prisons. Dans une démonstration historique, il n'hésitera pas à fonder sur la rébellion des esclaves sous l'égide de Spartacus un droit absolu à la révolte. Adaptant au passage librement Descartes (« je me révolte, donc nous sommes »), il insistera sur le non-sens d'un service minimum dans des prisons remplies à 130 % de leur capacité. Son ton est clair, et son argumentaire séduit.

Dans sa réplique, **Me Marie Berquin** forcera le trait en postulant que même les animaux seraient mieux traités que les prisonniers dans notre pays. Dans sa plaidoirie bien équilibrée entre touches d'humour et rappel de la gravité de la situation, elle nous promènera entre la cellule de Hao-Hao, panda célèbre d'un parc animalier bien connu, et celle de Jonathan, jeune délinquant purgeant sa peine dans une cellule en piètre état. Elle convaincra par sa voix claire et posée.

Terroristes incompris

Me Mathieu Taverne s'attellera à poursuivre une organisation terroriste bien singulière dont le procès est rendu possible grâce au témoignage d'un terroriste repent. Sur fond de menace planant sur le *Manneken Pis*, il plaidera avec clarté et qualité.

C'est en débutant avec une belle voix et un rythme agréable que la défense, en la personne de **Me Geoffroy Galéa**, lui rétorquera que sa cliente – la Ligue internationale du terrorisme alternatif – n'aurait de terroriste que le nom. Il appellera à la rescousse des célébrités, taclant au passage des politiciens belge, pour enfin démontrer que sa cliente serait, selon lui, inoffensive.

Profession revisitée

D'un ton direct et familier, **Me Joris Theelen** nous exposera sa vision du rôle de l'avocat dans la société. Il devisera avec nous de la problématique de notre image, souvent mal perçue, et de ce qu'il faudrait faire pour être un bon avocat. Il nous laissera méditer sur le sens de sa phrase « en tant qu'avocat, il ne faut pas lever sa culotte plus haut que ses hanches ».

Coqs français

C'est devant l'Assemblée générale des Nations Unies que nous emmenent les plaideurs suivants. **Me Guillaume Delfosse** tentera de convaincre que l'avenir wallon se trouverait dans son rattachement à la France. Outre les motifs économiques et juridiques avancés, il soulignera dans sa plaidoirie claire et avec un ton agréable que cela permettra enfin au Standard de Liège et à Anderlecht d'évoluer dans une ligue à leur hauteur.

Me Louis Godart le contredira avec ferveur. Dans une prestation théâtrale ponctuée de grands gestes et effets, il plaidera pour une identité belge propre et autonome, soulignant l'incompatibilité de caractère entre les peuples belge et français. Il dira, non sans ironie, que l'histoire de notre beau pays débutant avec Philippe Le Bon, ne pourra se terminer avec François le sordide. Il parviendra à transmettre sa passion pour ce pays qui n'est pas le sien et séduira avec un enthousiasme communicatif. Sa plaidoirie lui vaudra un prix Le Jeune bien mérité.

Clichés charmants

Me Maxime Fabry nous parlera des erreurs de jeunesse de sa cliente, puéricultrice qui peine à décrocher un emploi malgré ses compétences et son dévouement : un moteur de recherche sur internet renvoie de façon systématique à d'anciennes photos de charme. Réalisées et publiées dans une revue avant la naissance d'internet, elles ont été mises en ligne récemment. Avec éloquence, il sollicitera le retrait du référencement, afin de réserver ce souvenir aux seuls collectionneurs des revues en format papier.

Désunion irrémédiable

C'est avec brio que **Me Aurore Devillez** clôturera ce bel après-midi de concours. Prenant la parole pour Dame Justice, dans son douloureux divorce de l'Etat belge, auquel elle reproche un manque d'entretien de ses enfants ainsi que l'absence de protection. Elle livre une plaidoirie toute en finesse, pointant au passage les terribles déficiences liées au sous-financement des instances judiciaires.

Prix Georges Boels : résultats

Chaque année, les prix Georges Boels récompensent les deux avocats stagiaires ayant présenté les meilleurs exercices de plaidoirie durant l'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2015-2016, lesdits prix ont été attribués à **Me Aurore Devillez** et **Me Guillaume Croisant**.



MIDIS DE LA FORMATION

L'expertise judiciaire : aspects pratiques

Lundi 19 septembre 2016

Des auteurs ont écrit « la plaidoirie est un art parce qu'elle consiste à faire passer des idées et des convictions, en rappelant que toutes les affaires qui doivent être jugées sont profondément humaines » (Me A. Wilmote - Le Soir 17.08.2015), tandis que, selon Giraudoux, « Le droit est la plus puissante école de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité ».

Il apparaît ainsi que le technicien, désigné en qualité d'expert pour éclairer le Tribunal, intervient dans un contexte profondément humain, c'est-à-dire passionnel, dans lequel son analyse cartésienne sort de l'ordinaire juridique, ce qui peut dérouter.

L'intervenant se propose donc d'exposer aux participants la face cachée des missions d'expertise par l'analyse pratique des articles 962 à 991bis du Code Judiciaire, ainsi qu'il l'enseigne à l'ABEX Academy.

L'intervenant est M. **Michel Stricklesse**, architecte, expert chargé de missions judiciaires et médiateur agréé en matières civiles et commerciales.

Les évolutions actuelles du statut social des indépendants en ce compris la problématique de la pension

Mardi 27 septembre 2016

Depuis plusieurs années, le statut social des travailleurs indépendants a connu de profondes mutations, du calcul des cotisations sociales, à la couverture sociale classique ainsi que l'ajout de nouveautés tels les droits passerelles, la notion d'étudiant-entrepreneur et autres modifications.

Quant aux adaptations et à la réforme du secteur des pensions, elles impactent positivement le secteur des travailleurs indépendants.

Toute la thématique sera ainsi évoquée ainsi que la notion de travailleur indépendant.

L'intervenant est M. **Luc Tilman**, conseiller juridique auprès de Partena Professional.

Le licenciement des représentants du personnel - Loi du 19 mars 1991

Jeudi 29 septembre 2016

Les candidats aux élections sociales, destinées à instituer ou renouveler les conseils d'entreprise et les comités pour la prévention et la protection au travail, ainsi que certains délégués syndicaux, bénéficient d'une protection renforcée contre le licenciement. Au cours de l'exposé, les thèmes suivants seront abordés : quels sont les titulaires de cette protection ? Quelle est la durée de cette protection ? En quoi consiste la protection contre le licenciement ? Quelles procédures respecter pour procéder à un licenciement régulier ? Quelles sont les particularités de ces procédures ? Quelles sanctions en cas de licenciement irrégulier ?

L'intervenant est Me **Henri-François Lenaerts**, avocat au barreau de Bruxelles.

Développements récents en matière d'e-réputation

Jeudi 13 octobre 2016

Même s'ils débouchent encore rarement sur des procès, les exemples d'atteintes à la réputation des personnes sont très fréquents sur internet et particulièrement sur les réseaux sociaux ou sur des blogs. Parmi ces atteintes, on peut citer non seulement celles qui sont de nature « informationnelle » (calomnie, diffamation, dénigrement, avis négatifs de clients, concurrence déloyale, atteintes à la vie privée ou au droit à l'image telles que *sharenting*, *revenge porn*, etc.), mais également celles qui sont d'ordre plus technique (*cybergripping*, *cybersquatting*, les faux profils Facebook, le *Google Bombing*, etc.). La formation abordera ces atteintes, illustrées par l'étude de nombreux cas, tant sous l'angle des personnes physiques que celui des personnes morales (sociétés, ASBL, entités publiques). La formation portera également une attention toute particulière aux recours possibles, aux sanctions et à la réparation de ces atteintes.

L'intervenant est Me **Marc Isgour**, avocat au barreau de Bruxelles.

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)
De 12h à 14h

Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €
Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « MDF + sujet de celui-ci – nom + prénom »

Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

La liquidation-partage

Jeudi 27 octobre 2016

La liquidation-partage ou « partage judiciaire » est une procédure permettant le partage de biens en communauté ou en indivision. On y a recours surtout lors de séparations, de divorce ou de successions.

Avant l'entrée en vigueur de loi du 13 août 2011 réformant la matière, elle était probablement l'une des procédures judiciaires les plus complexes.

Depuis la réforme, les accords entre parties sont privilégiés et une place primordiale est conférée au notaire-liquidateur. Le rôle de l'avocat n'en reste pas moins indispensable afin d'aboutir à une solution amiable.

Comment peut-on sortir du cadre conflictuel ? De quels moyens disposent les avocats et le notaire-liquidateur ? Comment faire comprendre aux parties l'importance de la recherche d'une qualité de vie qu'ils méritent ainsi que leurs enfants ?...

Ce midi de la formation sera consacré à la pratique du « partage judiciaire » qui aboutit grâce à la symbiose entre les avocats et le notaire liquidateur.

L'intervenant est Me **Pierre Van den Eynde**, notaire.

Les compétences du juge des saisies en matière d'exécution

Lundi 7 novembre 2016

Au sein des tribunaux de première instance, certains juges sont chargés de missions spécifiques. Les juges des saisies font partie de ceux-ci.

Le juge des saisies est essentiellement le juge de l'exécution des décisions de justice en matière civile. Il remplit à cet égard un triple rôle, à savoir :

1. L'autorisation de certaines mesures de saisies.
2. Il est également appelé à encadrer certaines procédures d'exécution. Tel est notamment le cas des saisies immobilières.
3. Il est le juge de la régularité de voies d'exécution.

Les points suivants seront abordés :

- sa compétence territoriale
- sa compétence matérielle
- les formes du référé et exécution provisoire
- l'emploi des langues
- les voies de recours

Les intervenants sont Mme **Caroline Leroy** et M. **Pierre-François Gilson**, huissiers de justice.

L'application en matière pénale du principe *ne bis in idem* et ses implications en matière d'infractions terroristes

Lundi 21 novembre 2016

L'intervenant est Me **Steve Lambert**, avocat au barreau de Bruxelles.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be
De manière subsidiaire, elles peuvent se faire par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site www.cjbb.be peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
2. Les midis de la formation sont fixés à 12h00. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, elle ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

APRÈS-MIDI D'ÉTUDE

La prévention des risques psychosociaux au travail depuis la réforme de 2014



Jeudi 13 octobre 2016

Un dispositif détaillé de prévention des risques psychosociaux au travail est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2014. La loi sur le bien-être au travail a été profondément modifiée à cette occasion. Cet après-midi d'étude fait le point sur la réforme, après deux ans d'application. Sandra Billy, Paul Brasseur et Jean-Philippe Cordier y aborderont les décisions de jurisprudence les plus récentes et reviendront, à travers des questions pratiques, sur la philosophie résolument préventive du nouveau dispositif. L'ouvrage qu'ils ont écrit vous sera remis à cette occasion. L'exposé sera convivial et interactif, malgré la complexité de la matière.

Exemples de questions abordées :

1. Que recouvre la notion légale de risques psychosociaux au travail ?
2. Comment comprendre la notion de harcèlement moral depuis la réforme de 2014 ?
3. Quelles mesures de prévention l'employeur doit-il adopter ?
4. Dans quelles hypothèses l'employeur doit-il réaliser une analyse des risques au niveau d'une situation de travail spécifique ?
5. Quelles sont les procédures à inscrire dans le règlement de travail et quelle est leur raison d'être ?
6. Quelles informations peut-on obtenir de la part du conseiller en prévention aspects psychosociaux ?
7. Quelles sont les garanties en termes de confidentialité ?
8. Dans quels cas les mesures conservatoires se justifient-elles ?
9. Comment les procédures formelles prennent-elles fin ?
10. Quelle est l'étendue de la protection des travailleurs depuis la réforme de 2014 ?
11. Peut-on être indemnisé pour un burn-out ?

Participez au colloque et recevez l'ouvrage « La prévention des risques psychosociaux au travail depuis la réforme de 2014: aspects juridiques et pratiques », de S. Billy, P. Brasseur et J.-P. Cordier (Wolters Kluwer, 2016) avec 30 % de réduction

Lieu : Salle Marie Popelin (Rue de la Régence 63 - 1000 Bruxelles)

Heure : de 14h15 à 18h00

Infos et inscriptions :

www.cjbb.be

Organisé par la Conférence du Jeune barreau en partenariat avec Wolters Kluwer



L'expérience et l'excellence en traduction juridique
Traductions juridiques, techniques, médicales et financières
Toutes langues

Gages de qualité pour vos traductions juridiques et autres quelle que soit l'urgence, nous mettons aussi notre expérience au service de :

- vos traductions jurées en toutes langues ;
- tous vos besoins en matière de légalisations.

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles

Tél. +32 2 646 31 11 | Fax : +32 2 646 83 41 translat@pauljanssens.be

www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

COLLOQUE

La fiscalité des PME et de leurs dirigeants. Questions pratiques

Mardi 22 novembre et mardi 29 novembre 2016

Small is beautiful ! La Belgique est une terre de PME. Qu'elles soient créées afin d'y exercer une activité professionnelle ou à des fins patrimoniales, celles-ci offrent de nombreux attraits sur le plan fiscal.

Après un rappel des avantages et inconvénients liés à la mise en société d'une activité professionnelle, les orateurs aborderont, de manière transversale et pratique, différentes étapes de la vie d'une PME : son financement, la rémunération de son dirigeant, l'acquisition d'un immeuble, sa transmission à la génération suivante et... ses rapports avec l'administration fiscale.

Programme :

Coordination : **François Collon**, avocat au barreau de Bruxelles

Mardi 22 novembre 2016

14h00 Accueil des participants

14h15 Mot d'introduction : **Guillaume Sneessens**, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14h30 « Le financement des PME », par **François Collon**, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'EPHEC

15h30 Pause-café

16h00 « Le dirigeant de PME », par **Jean-Louis Davain**, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'Université Libre de Bruxelles

17h00 « PME : cession et cessation », par **Laurence Deklerck**, avocat au barreau de Bruxelles, professeur associé à l'EPHEC et chargée de cours au CeFIAD (Mons)

18h00 Questions / Réponses

18h30 Fin des travaux

Mardi 29 novembre 2016

14h00 Accueil des participants

14h15 Mot d'introduction : **Guillaume Sneessens**, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14h30 « Actualités en matière de taxation des plus-values sur immeubles détenus par une PME – Intérêt de recourir à des droits réels démembrés – Etat de la question », par **Sophie Vanhaelst**, avocat au barreau de Bruxelles, chargée de conférences au Mastère en gestion fiscale de la Solvay Brussels School of Economy and Management

15h30 Pause-café

16h00 « La PME confrontée au contrôle fiscal » par **François Koning**, avocat au barreau de Bruxelles

17h00 « Les PME à l'épreuve du droit successoral et du droit des libéralités », par **Emmanuel de Wilde d'Estmael**, avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique au Centre de droit privé de l'Université libre de Bruxelles

18h00 Questions / Réponses

18h30 Fin des travaux

Lieu :

Auditoire SPF Justice - Boulevard de Waterloo 115 -1000 Bruxelles

Heure : 14h-18h30

Prix :

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café **avec ouvrage** est fixé à :

- Membres de la Conférence : 135 €
- Non-membres de la Conférence : 145 €
- Stagiaires membres de la Conférence et étudiants (sur présentation de carte) : 115 €
- Stagiaires non-membres de la Conférence : 125 €

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café **sans ouvrage** est fixé à :

- Membres de la Conférence : 75 €
- Non-membres de la Conférence : 85 €
- Stagiaires membres de la Conférence et étudiants (sur présentation de carte) : 55 €
- Stagiaires non-membres de la Conférence : 65 €

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be

Formation permanente :

La participation à chaque après-midi donne droit à 4 points de formation permanente OBF. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

PETIT WEEK-END TROYES

La Champagne-Ardenne, La Forêt d'Orient

Du 30 septembre au 2 octobre 2016

Le temps semble s'y être arrêté à l'époque des mousquetaires. En déambulant dans les ruelles, entre les maisons à pans de bois, vous pourrez vous persuader de vous promener dans une autre époque. Troyes est un joyau, et nous y poserons nos bagages le temps d'un petit week-end.

La richesse du passé de la ville de Troyes saute aux yeux, au cœur de la ville, parfaitement préservé.

De la tribu des Tricasses à la bataille des champs Catalauniques, du concile de Troyes au mariage d'Henri V et de Catherine de France, des foires de

Champagne à la création par Rachi d'une école talmudique qui en a fait le centre occidental de la pensée juive, Troyes ne fait jamais mentir sa réputation de ville d'art et d'histoire.

La capitale historique de la Champagne vaut le détour, mais sa région également : l'été indien sur les vignes de la Champagne, les rayons de soleil sur les plages des lacs de la forêt d'Orient, la finesse des bulles de champagne, la richesse culturelle de la ville, rien ne vous sera épargné.

Le programme complet est disponible sur le site de la Conférence.

Prix et inscriptions

Prix membre, hôtel Le Splendid : 270,00 €
 Prix non-membre, hôtel Le Splendid : 290,00 €
 Prix membre, hôtel de la Gare ***
 (y privilégier le calme) : 315,00 €
 Prix non-membre, hôtel de la Gare ***
 (y privilégier le calme) : 335,00 €
 Supplément chambre single : 100,00 €
 Prix stagiaire membre, hôtel Le Splendid :
 220,00 €
 Prix enfant : 220,00 €

Les prix s'entendent transports en car inclus, sans frais supplémentaire d'essence, péage, etc. et tous repas inclus en ce compris 2 verres de vin par repas. Le choix des menus se fera en septembre.

Seules les activités à la carte/libres du samedi après-midi seront à prendre en charge par les participants, selon choix. Certaines activités seront gratuites (randonnée organisée, etc.), d'autres payantes (grimpebranches, laser game, visite de l'espace faune, etc.) au prix du prestataire de service (entre 5,00 € et 20,00 €).

Le nombre de places est limité !

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be

Elles peuvent se faire par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « petit week-end Troyes ».



SÉVILLE L'ANDALOUSE

Une EXCURSION aux LIMITES de L'EUROPE

Le meilleur endroit pour vivre au monde ?

Selon le très sérieux journal britannique « The Telegraph », ce ne serait ailleurs qu'en Andalousie.

Quoi de plus naturel, dès lors, que d'y poser ses valises le temps d'un voyage du jeune barreau défiant les codes du genre.

Pas de tour operator cette année, pas de dépense somptuaire, pas d'excès de luxe : nous diviserons la douloureuse par trois.

La Conférence du jeune barreau, ses commissaires, son président et quelques proches très dévoués seront seuls aux commandes pour vous emmener dans ce petit paradis sur terre, à en croire le journal anglais.

A la croisée des civilisations, Séville nous dévoilera son passé romain, sa période mauresque, son présent espagnol. La délicieuse cuisine andalouse, gorgée de soleil, nous fera un bien fou au sor-

tir d'un long hiver belge. Les plages de sable fin tendront leurs bras aux plus fatigués d'entre nous, tandis que d'autres se lanceront dans la randonnée au sein de splendides parcs naturels aux frontières de l'Afrique.

Vous hésitez ?

Savez-vous dans quelle région on trouve le meilleur climat d'Europe ? En Andalousie encore ! Imaginez votre printemps belge, monotone et pluvieux, subitement ensoleillé par votre escapade avec le jeune barreau !

Nous atterrirons à Séville le jeudi 27 avril 2017, y demeureront quelques jours avant de prendre la route de l'aventure, vers les plages de l'Atlantique, vers le cœur de l'Andalousie escarpée, vers Malaga enfin, d'où nous repartirons vers Bruxelles le lundi 1er mai 2017.

L'aventure vous tente ?

Vous en saurez plus lors de notre soirée andalouse, qui se tiendra le mardi 11 octobre 2016 à 19h30 au vestiaire des avocats.



UN PEU DE VOILE...**3 septembre 2016**

Une régates pour bien commencer l'année ?

Pour la 16^{ème} année consécutive, le Lions Club Brussels Cooperation organise la Lions Sailing Cup en collaboration avec l'ASBL Force Douce, à qui reviendront les bénéfices de la journée. Force Douce a pour objet social l'aide à la jeunesse en difficulté par la pratique de la voile sportive (plus d'infos sur www.forcedouce.org).

Cette régates d'une journée au large de Nieuport est accessible à tous, dé-

butants et confirmés. Embarquement sur monocoques de 8 à 15 mètres avec des skippers chevronnés.

La mer peut faire rêver, le rêve devenir passion, la passion se partager.

Lieu : Royal Yacht Club Nieuport (KYCN) - Krommehoek, 2 - 8620 Nieuport)

Heure : 10h45 au club house

Inscriptions : marc.libert@lallemand-legros.be

Renseignements : www.cjbb.be

AFTERWORK !**15 septembre 2016**

La rentrée n'a pas que des inconvénients.

Pour bien débiter l'année, la Conférence du jeune barreau vous propose un afterwork le jeudi 15 septembre 2016 dès 18h30 !

Il aura lieu au Ralph's Bar, Place du Luxembourg 13 à 1050 Bruxelles.

**SPECTACLE AU VESTIAIRE****« PROMENADES »****20 septembre 2016**

Le Jeune Barreau et le Dispositif Relais vous invitent aux « Promenades » des Invalidés.

Ils se nomment : Abdessamad, Dylan, Magid, Mohamed, Nicolas, Omar, Oussama ou Reda... avec la collaboration du Collectif Libertalia. Vous les avez connus devant vous, dans la rue, au parloir, au tribunal. Ce n'est plus dans l'arène mais sur scène que vous pourrez les voir. Et les entendre s'amuser de leurs déboires qui sont parfois aussi les vôtres. Quelques histoires drôles, des souvenirs de mauvais – parfois très mauvais – garçons. Ils vous invitent à les accompagner de l'autre côté... du grillage...

Lieu : vestiaire des avocats, Palais de justice

Heure : 20h00

Prix : 5 €

Inscriptions : www.cjbb.be



Réservations via le site www.cjbb.be ou par courriel adressé à inscriptions@cjbb.be

GRANDE CONFÉRENCE : MADAME CHRISTIANE TAUBIRA « TERRORISME ET RÉPRESSION : Y A-T-IL UNE ISSUE ? »

21 septembre 2016



Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux de la République française du 16 mai 2012 au 27 janvier 2016, a préservé une liberté de ton et d'idée singulière dans le paysage politique.

Elle nous a fait l'honneur d'accepter l'invitation que la Conférence du jeune barreau de Bruxelles lui a adressée. Nous la recevrons donc ce mercredi 21 septembre 2016 à 18h00, dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel.

Dans les temps chahutés que nous vivons aujourd'hui, le refus du repli sur soi que Madame la Ministre Taubira continue de brandir, est un message d'espoir qu'il est bon d'entendre.

Lieu : Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Heure : 18h00

Prix :

- Membres de la Conférence : 5 €
- Non-membres de la Conférence : 10 €

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire, à effectuer via le site www.cjbb.be

MAGIE « RÉVÉLATION »

Par Maître Cavit Yurt

6 octobre 2016

Chicago, 1902. Un auteur anonyme publie un traité sur la manipulation des cartes à jouer, pour tricher ou pour émerveiller.

Chicago, 1922. Un jeune magicien canadien, Dai Vernon, bluffe une légende vivante, Harry Houdini, en lui faisant un même tour sept fois d'affilée.

New York, 1930. La crème de la crème des experts en cartes se réunit pour assister à une démonstration de haute voltige par Walter Irving Scott, un tricheur capable de distribuer d'un jeu mélangé des mains gagnantes. *Les yeux bandés.*

Hollywood, 1992. Dai Vernon, devenu icône de l'illusionnisme au XXe siècle, s'éteint à l'âge de 98 ans. Son premier livre de magie était un traité publié en 1902...

Bruxelles, 2016. Un avocat passionné d'illusionnisme se propose de vous raconter et faire revivre, un jeu de cartes en mains, ces tranches de siècle magique.

Lieu : vestiaire des avocats, Palais de justice

Heure : 20h00

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Membres de la Conférence : 15 €

Inscriptions : réservation requise via notre site www.cjbb.be



PLACE AUX ENFANTS

15 octobre 2016

Le samedi 15 octobre 2016, la Ligue des familles, en collaboration avec la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, fait place aux enfants en leur proposant, parmi une multitude d'activités, de plonger dans la sphère judiciaire afin de mieux en comprendre les rouages.

Cette activité, qui s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, consiste en une visite guidée de notre Palais de justice et de différentes salles d'audience, suivie

d'un procès fictif auquel ils participent activement. Les places sont limitées et l'inscription préalable est indispensable.

Lieu : Palais de justice

Heure : de 10h00 à 12h00 ou de 14h00 à 16h00

Prix : gratuit

Inscriptions : réservation requise via notre site www.cjbb.be

Renseignements : festival.enfance@gmail.com ou tel. 02/734 49 47

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2164 BIC BBRUBEBBE, avec la référence « nom+prénom+activité »

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE LE ROMAN POLICIER, PAR MICHEL CLAISE ET ALAIN BERENBOOM

18 octobre 2016

On ne les présente plus : l'un est juge d'instruction, l'autre avocat, tous deux sont auteurs de romans policiers. Ils vous donnent rendez-vous pour un dialogue unique sur les raisons qui les ont conduits au polar, leurs nourritures littéraires, leurs coups de cœur. Ils vous proposent d'explorer ensemble, le temps d'un palais littéraire, quelques facettes d'un genre littéraire unique, fascinant et actuel.

Lieu : vestiaire des avocats, Palais de justice

Heure : 20h00

Prix :

Membres de la Conférence : 5 €

Non-membres de la Conférence : 10 €

Inscriptions : réservation requise via notre site www.cjbb.be

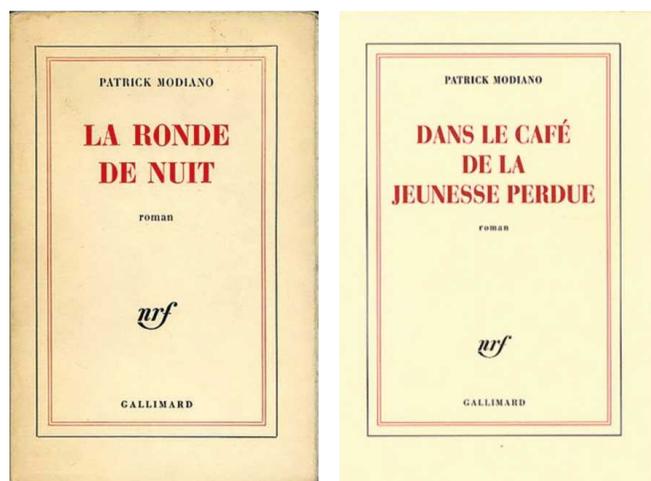


PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

MODIANO : « LES BLESSURES DE L'ENFANCE EN CLAIR-OBSCUR »

22 novembre 2016

Les romans de Modiano se ressemblent et se complètent, voire se répètent, à entendre les mauvaises langues. Un style épuré, des intrigues semblables qui, jamais, ne sont résolues et des questions laissées ouvertes. Qu'est-ce qu'un Modiano ? Un mystère avant tout. Ce n'est pas un roman policier, ni une histoire d'amour (ou si peu), ni de la science-fiction. Chez ce prix Goncourt (1978), il y a des ombres qui passent et qui marquent leur empreinte sur des personnages flous. Ces personnages, nés de la pensée du prix Nobel (2014), sont forcément le fruit de sa vie, de sa jeunesse et ses drames. Si nul ne guérit de son enfance, Modiano l'expie à chaque ouvrage, avec retenue et discrétion.



Me Vincent Defraiteur évoquera cet auteur, 8 ans après avoir rendu hommage à Paul Guimard lors d'un Cercle Marin.

Lieu : vestiaire des avocats, Palais de justice

Heure : 20h00

Prix :

• Membres de la Conférence : 5 €

• Non-membres de la Conférence : 10 €

Inscriptions : réservation requise via notre site www.cjbb.be

Réservations via le site www.cjbb.be ou par courriel adressé à inscriptions@cjbb.be

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2164 BIC BBRUBEBBE, avec la référence « nom+prénom+activité »

ENTREPRENDRE AVEC LES ENTREPRENEURS

**Partena Professional souhaite
aider et encourager les
entrepreneurs à entreprendre
avec succès.**

QUE PROPOSONS-NOUS CONCRÈTEMENT ?

- Des **conseils pratiques** pour les entrepreneurs qui souhaitent se lancer
- Une optimisation du **statut social de l'indépendant** afin d'atteindre un niveau comparable à celui de l'employé
- Une aide pour **maximaliser la rentabilité de la gestion du personnel**

Numéro d'affiliation :
23.656*



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Demandez un rendez-vous via **02 549 36 46** | sales@partena.be
www.partena-professional.be

*Pour toute nouvelle affiliation auprès de Paterna, nous vous invitons à mentionner ce numéro d'affiliation afin de bénéficier des avantages proposés par notre partenaire.

LINDERS
QUALITY TOGA'S & UNIFORMS

DÉJÀ PLUS DE
70 ANS

Des toges de qualité destinés aux fonctions les plus diverses. Service efficace qui répond aux souhaits du client.

Pay&Go service:
des centaines de toges
disponible de stock.

Pour les
commandes online,
nous garantissons
également **un service**
rapide.

Rue Ant. Dansaert 84 | 1000 Bruxelles | 02/511 08 04 | www.lindersbrussels.be

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - GESTION PRIVATIVE - EXPERTISE - LOCATION - VENTE



**CHATELAIN
DELCOUR**

WWW.CHATELAINDELCOUR.COM

BESOIN D'UN SYNDIC,
DEUX AGENCES À VOTRE ÉCOUTE



AV LOUISE 475 - 1050 BRUXELLES
+32 (0)2 335.12.41

AV DE BROQUEVILLE 44 - 1200 BRUXELLES
+32 (0)2 761.31.74

2 AVOCATS 1 RESTO



Par François Viseur et Guillaume Sneessens

Ciao Bella

Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

Le Ciao Bella

Rue Veydt, 50 à 1050 Ixelles
Tél. 02/538 57 17
www.ristoranteciaobella.be
ouvert du lundi au vendredi,
midi et soir, et le samedi soir



Situation

François (F.) : A quelques centaines de mètres du palais, entre l'avenue Louise, le Châtelain et la chaussée de Charleroi, le Ciao Bella est un petit bout d'Italie à Ixelles. Restaurant à l'ancienne qui ne sacrifie pas aux appels de la modernité, on y trouve des nappes, des fresques vénitienes, des lustres colorés, tout cela sur un air d'Eros Ramazzotti ou de Paolo Conte. Ça a le charme suranné des restaurants où nous emmenaient nos grands-parents.

Guillaume (G.) : Soyons franc, d'extérieur, le restaurant ne paie pas de mine. Précisons néanmoins que, même si vieillots, les lieux sont très propres, les nappes blanches sont sans une tache. Ne nous arrêtons donc pas à cet aspect, ne dit-on pas que c'est dans les vieilles marmites qu'on fait les meilleures soupes ?

Service

F. : Le service est sympathique et attentif, à l'italienne, mais avec tout ce qu'il faut de discrétion pour vous permettre de manger tranquillement. La salle est petite et bien agencée, ce qui permet d'appeler Monsieur ou Madame facilement en cas de besoin.

G. : Les restaurateurs sont des gens charmants.

Repas

F. : On y mange bien et c'est l'essentiel. Outre les suggestions du jour, la carte vous propose un large choix d'antipasti et de pâtes. Cela dit, la spécialité de la maison, c'est l'escalope ! Il n'y en a pas moins de 11 choix, sans compter les suggestions. En plus, ce n'est vraiment pas cher et la maison propose un large choix de vins de la péninsule à des prix très raisonnables.

G. : Je n'ai pas testé l'escalope, mais les pâtes sont divinement bien préparées. J'avais choisi les « Tagliatelle San Daniel », tagliatelles fraîches à la sauce au foie gras et au jambon San Daniel, déglacée au porto. Equilibre parfait des goûts et saveurs, je ne peux que vous le conseiller.

Je me suis laissé entraîner par ce succès, et contrairement à mon comparse, ai tenté la carte des desserts. On m'a alors mis dans les mains une carte colorée et plastifiée en trois langues, avec photos, qui m'a fait penser aux restaurants de vacances des années 80, quand j'avais encore l'âge de prendre le menu enfant.

J'ai une manie : on ne juge parfaitement de la qualité d'un restaurant qu'en y appréciant les desserts. Trop de restaurateurs vous proposent le moelleux et la crème pâtissière du même fournisseur, dont le seul goût est celui du sucre.

Je dois vous avouer ne pas avoir été comblé, mais peut-être aurais-je dû tenter le traditionnel sabayon ou le tiramisu, plutôt que de me lancer dans l'inconnu avec cette sorte de bombe glacée sans goût dont j'ai oublié le nom...

Conclusion

Le Ciao Bella a ceci de particulier qu'il a l'air tellement ancien qu'il en deviendrait presque *in*. Un restaurant classique et agréable qui sert d'honnêtes spécialités italiennes et un large choix d'escalopes, pour pas cher. Le genre d'endroits discrets où l'on se sent bien. Nous vous le conseillons vivement, vous n'aurez qu'à prendre le dessert ailleurs !

VERHAEREN, ANCIEN DU JEUNE BARREAU¹, S'EXPOSE À GAND



Emile Verhaeren en 1888



Par
Gil Knops

1. L. BAZALGETTE, "Emile Verhaeren", E. Sansot & Cie (Les Célébrités d'aujourd'hui), Paris, 1907, p. 20.

2. En 1879, la Belgique comptait 1.471 avocats (sources : Réformes Professionnelles, Bruxelles, Bruylant, 1894, 7, n° 1-2).

Lieu :
Musée des
Beaux-Arts
de Gand
Fernand
Scribdeef 1
Citadelpark
9000 Gand

Date et heure :
vendredi
11 novembre
2016, 14h00

**Informations
et
inscriptions :**
www.cjbb.be

Octobre 1883, il règne comme un parfum de printemps en cet automne pluvieux. Deux événements majeurs surviennent dans la capitale bruxelloise, modifient en profondeur son paysage et contribuent à son futur rayonnement international.

Alors que le Palais de justice dessiné vingt et un an plus tôt par Joseph Poelaert est (enfin) inauguré en grande pompe, non loin de là, dans une autre partie de la ville, et de façon beaucoup plus discrète, vingt hommes se réunissent dans les caves voutées de la Taverne Guillaume (datant du XVe) en vue de fonder avec quelques anciens du cercle de l'Essor, le cercle artistique d'avant-garde connu sous le nom « le groupe des XX » et présidé par notre Confrère Octave Maus (1856-1919).

Le groupe des XX a pour vocation de « *lutter pour la défense d'un art intransigeant* » et de représenter « *l'insurrection consciente et organisée contre l'académisme* ». « *Sur toute la ligne la bataille contre la routine était engagée* » (O. Maus, préface au catalogue de la Libre Esthétique, 1914). Les expositions, les concerts et les conférences organisés par le groupe des XX vont alimenter aussitôt un mouvement qui allait introduire la vieille Europe aux Arts modernes.

A l'instar de nombreux jeunes avocats de l'époque, Octave Maus exerçait le droit, tout en promouvant l'art de l'avant-garde. Le Jeune Barreau occupait alors une place de premier rang dans la défense et la promotion des jeunes artistes encore méconnus dans leurs propres contrées.

Quelques années plus tard, sur les cent trois membres fondateurs de la « Libre

Esthétique » (cercle artistique successeur du groupe des XX), près de la moitié étaient avocats² ou juges. Certains (Emile Verhaeren, Maurice Maeterlinck et Gisbert Combaz) allaient même abandonner leurs carrières juridiques au profit d'un dévouement total à l'art.

Edmond Picard, l'une des figures montantes du Jeune Barreau (c'est que cet homme était escrimeur chevronné, orateur hors pair, pamphlétaire, critique d'art, essayiste, poète et plus tard sénateur) estimait qu'à l'instar du droit, l'art faisait partie d'une force sociale contri-

buant à ce qu'il nommait « *la Belgique en Réveil* ». Très actif, le Jeune Barreau prit au début des années 1890, la place d'un mécène à part entière. Proposant à des artistes de réaliser des affiches, d'illustrer des menus et les programmes du Palais (ancien périodique de la Conférence), la Conférence du jeune barreau sponsorisait également des foires d'art liées d'abord au thème de la Loi et à celui de la profession d'avocat, pour ensuite élargir le spectre de son soutien et présenter des objets de collections appartenant à ses membres.

En 1891, 1899 et 1903, la Conférence organisa d'importantes expositions pour lesquelles plus de soixante avocats prêtèrent plus de deux cent trente-cinq œuvres !

Le Palais recensait des nouvelles et des poèmes rédigés par les littéraires : Emile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Georges Rodenbach, Max Elskamp, Iwan Gilkin et Eugène Demolder. Picard ironisait en affirmant que « *C'était un temps où lorsque un avocat écrivait il perdait ses clients* ». Quelques années plus tard Octave Maus lui répondait que « *Les lettres sont l'indispensable complément du Barreau* ».

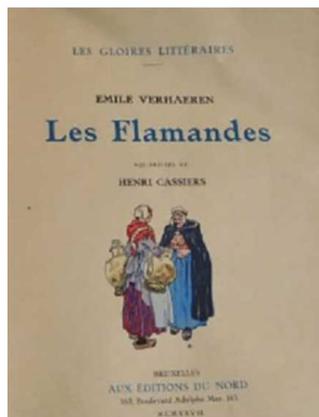
« INDESTRUCTIBLE ET CLAIR, PERPÉTUEL ET FROID, PLUS HAUT QUE TOUT SOMMET ARQUANT SA VASTITUDE, LE DÔME IMMENSÉMENT LÈVE LA CERTITUDE, SUR DES PILIERS GÉANTS ET FORTS, COMME LE DROIT »

Emile Verhaeren : « *Les lois* »

Le musée des Beaux-Arts de Gand organise, à l'occasion des 100 ans du décès d'Emile Verhaeren, une exposition mettant en lumière les artistes qui ont façonné l'art de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle (Auguste Rodin, Paul Signac, Maximilien Luce, Odilon Redon, Léon Frédéric, Eugène Laermans, Constantin Meunier, Jan Toorop, Guillaume Vogels, Henry Van de Velde, Fernand Khnopff et George Minne).

Cette exposition sera présentée au travers du regard acéré (considéré comme tel à son époque) d'Emile Verhaeren, qui, tant dans ses textes poétiques que dans ses critiques d'art, met en mots ses émotions, ses passions et ses combats artistiques.

Soucieuse de remettre en lumière l'émulation artistique qui prévalait à cette belle époque de notre barreau, la Conférence vous invite à (re)découvrir les œuvres de cette génération sous le regard critique de l'homme de Loi mais avant tout des Arts que fut Emile Verhaeren.



Publié en 1883, alors que Verhaeren est encore au barreau, « *les flamandes* » fait scandale



Theo Van Rysselberghe, *La lecture par Emile Verhaeren, 1903*



PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Le prix des anciens présidents de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles récompense chaque année le stagiaire qui aura rédigé la meilleure consultation en la forme et au fond, sur un sujet imposé.

Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence le 4 novembre 2016 au plus tard.

Les participants sont tenus de joindre à leur envoi une enveloppe scellée dans laquelle ils indiqueront leur identité et le numéro de téléphone auquel ils pourront être joints le soir de la délibération. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération.

L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité.

Le prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau du 20 janvier 2017.

Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par Me Muriel Bialek, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.



Par
Muriel Bialek

Monsieur Mariuszek est polonais et, à l'âge de 24 ans, croise la route d'une belle blonde, Madame Sienkiawicz, qui deviendra son épouse le 21 juin 2001 en Pologne.

Les jeunes époux, peu informés, ne font pas précéder leur union d'un contrat de mariage.

Les parties font rapidement l'acquisition d'un immeuble sis en Pologne.

Monsieur Mariuszek reçoit une proposition professionnelle inespérée et quitte la Pologne, en 2003, avec son épouse et leurs magnifiques enfants, des jumeaux Igor et Grichka, nés le 12 juillet 2002 en Pologne.

Toute la famille s'installe à Bruxelles et loue un appartement sis à Ixelles.

Madame Sienkiawicz s'occupe des deux jeunes enfants tandis que Monsieur Mariuszek développe son activité dans le secteur des nouvelles technologies.

Malheureusement, dès 2009, l'entente entre les parties se dégrade fortement et elles se séparent en septembre 2010.

Au moment de leur séparation, les parties s'entendent afin de déterminer les modalités de par cette séparation et font entériner un accord devant le juge de paix du canton d'Ixelles.

Les parties s'accordent pour fixer l'hébergement principal des enfants communs chez Madame Sienkiawicz et un hébergement secondaire chez Monsieur Mariuszek un week-end sur deux, outre une contribution alimentaire de 200 euros mensuels par enfant au profit de Madame Sienkiawicz.

Les parties se réconcilient cependant entre mars 2011 et juillet 2015, date de leur rupture définitive.

Monsieur Mariuszek, las de ces tensions, et en proie à d'importantes difficultés, ne donnera plus signe de vie depuis cette date, à l'exception de quelques rares coups de téléphone à ses fils.

Monsieur Mariuszek est à ce jour toujours domicilié à l'ancien domicile conjugal des parties.

Madame Sienkiawicz tente, tant bien que mal, de subvenir aux besoins de ses enfants, et reprend le chemin du travail dès septembre 2015. Elle y rencontrera rapidement Monsieur Mendez, un collègue de travail, et succombera à son charme.

Ce nouvel amour donnera naissance à la petite Angelina, née le 17 juillet 2016.

Madame Sienkiawicz et Monsieur Mendez ont déménagé depuis le mois de juin 2016 dans leur domicile actuel, situé à Rhode-Saint-Genèse.

Lors de la démarche à la commune pour déclarer la naissance de leur fille, l'officier de l'état civil leur annonce cependant qu'Angelina sera considérée comme la fille de Monsieur Mariuszek.

Madame Sienkiawicz prend conscience qu'elle n'est en réalité toujours pas divorcée de Monsieur Mariuszek...

Madame Sienkiawicz vous consulte afin de régulariser la situation à plusieurs niveaux : elle souhaite bien évidemment divorcer de Monsieur Mariuszek, le plus rapidement possible et

vous demande de quelles options elle dispose.

Elle précise également que les parties sont toujours propriétaires d'un immeuble en Pologne, entièrement remboursé, et que Monsieur Mariuszek est gérant et actionnaire d'une SPRL en Belgique.

Madame Sienkiawicz demande quel sort sera réservé à ce patrimoine.

Elle souhaite également que des mesures soient prises quant à la séparation des parties et aux modalités d'hébergement et modalités financières relatives aux enfants des parties.

Elle a entendu parler de la possibilité d'une pension après divorce à charge de Monsieur Mariuszek et vous interroge également à ce sujet.

Elle souhaite enfin que son compagnon, Monsieur Mendez, puisse reconnaître l'enfant Angelina.

Conseillez-la utilement quant à la/aux procédures à diligenter et au tribunal compétent, ainsi qu'au droit applicable.

EXCUSEZ-MOI POUR LA **POUSSIÈRE**



Par Olivier
Collon

Ca nous est tombé dessus, comme ça, le premier jour de l'Euro, à Paris. A l'occasion d'un spectacle consacré à Dorothy Parker, au théâtre du Lucernaire, à Montparnasse.

Cette écrivaine américaine, née en 1893, a été critique théâtrale et littéraire dans « Vanity Fair ». Elle a été au centre d'un groupe d'intellectuels de la « génération perdue », alcooliques et tabagiques, qui se réunissaient, plutôt dans l'agitation et la superficialité, autour de la table ronde dressée pour eux à l'hôtel Algonquin, à New York, sur la 44^{ème} rue.

Elle a écrit des poèmes, des scénarios de films, pour William Wyler, Alfred Hitchcock et Otto Preminger, notamment. Des nouvelles, aussi, comme son aînée, Katherine Mansfield (1888-1923), l'auteur de la simplement merveilleuse « Garden Party ». Katherine Mansfield a décrit la



vie par petites touches tendres. Dorothy Parker par petites touches aussi, mais cruelles, drôles, subversives, sarcastiques.

Elle n'a jamais écrit de roman, mais elle en a vécu un, ce que raconte la représentation théâtrale à laquelle nous avons assisté, jouée par une actrice nommée Natalia Dontecheva, que nous voyions pour la première fois et dont nous

n'avions jamais entendu parler. Elle incarnait ce personnage de façon cent fois plus attachante que Jennifer Jason-Leigh dans le mauvais film d'Alan Rudolph en 1994, qu'on avait oublié sitôt vu. Plus séduisante, plus fraîche, plus touchante, avec esprit, intelligence et finesse. Nous avons acheté illico un recueil de nouvelles qui s'appelle « Mauvaise journée demain », des nouvelles parues pour la plupart dans « The New Yorker » de 1924 à 1948. Un bonheur de lecture, après un bonheur de théâtre.

Dorothy Parker est morte seule dans une chambre d'hôtel avec son chien et une bouteille de bourbon. Elle avait 73 ans. On était en 1967. A New York. Elle avait légué ses biens à Martin Luther King. Elle a cru jusqu'au bout que la vie pouvait se rêver, fût-ce avec un bourbon, mais avec élégance. Sa dernière parole fut pour le portier de l'hôtel : « Excusez-moi pour la poussière ».

ICHEC FORMATION CONTINUE

**DÉCOUVREZ
L'AGENDA DES
FORMATIONS**



ichecformationcontinue.be

- MANAGEMENT - STRATÉGIE
- FINANCE - CONTRÔLE
- FISCALITÉ - DROIT
- MARKETING - 2.0 - VENTE
- RH - PEOPLE MANAGEMENT
- ENTREPRENARIAT - PME

ICHEC-ENTREPRISES

ICHEC-ESSF

ICHEC-PME



Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

Editeur responsable

Guillaume SNEESSENS
Rue Souveraine 95
1050 Ixelles
Tel : 02/514 66 68
Fax : 02/514 26 32
g.sneessens@avocat.be

Rédacteur en chef

Doris de THIBAUT
de BOESINGHE
Avenue Brugmann 403
1180 Uccle
Tel : 02/340 82 82
Fax : 02/344 00 14
d.dethibault@sjkg.be

Contact pour les annonceurs

Audrey LACKNER
Rue de l'Arbre 14/4
1000 Bruxelles
Tel : 02/545 05 40
Fax : 02/513 71 64
a.lackner@dbgv.be

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



Calendrier en bref

3 SEPTEMBRE

Voile

Régate à Nieuport avec "ForceDouce"

15 SEPTEMBRE

Afterwork

19 SEPTEMBRE

Midi de la formation

"L'expertise judiciaire : aspects pratiques"

20 SEPTEMBRE

Spectacle au vestiaire

"Promenades" des Invalidés

21 SEPTEMBRE

Grande conférence

Madame Christiane Taubira

27 SEPTEMBRE

Midi de la formation

"Les évolutions actuelles du statut social des indépendants en ce compris la problématique de la pension"

29 SEPTEMBRE

Midi de la formation

"Le licenciement des représentants du personnel – loi du 19 mars 1991"

30 SEPTEMBRE - 2 OCTOBRE

Petit week-end de détente

Troyes, la Champagne-Ardenne

6 OCTOBRE

Spectacle de magie au vestiaire

REVELATION par Me Cavit Yurt

11 OCTOBRE

Soirée andalouse

Présentation du voyage à Séville et alentours

13 OCTOBRE

Midi de la formation

"Développements récents en matière d'e-réputation"

13 OCTOBRE

Après-midi d'étude

"La prévention des risques psychosociaux au travail depuis la réforme de 2014: aspects juridiques et pratiques."

15 OCTOBRE

Place aux enfants

18 OCTOBRE

Palais littéraire et artistique

Michel Claise et Alain Berenboom

21 OCTOBRE

Accueil des stagiaires

21 OCTOBRE

Soirée

The mystery lawyer's night

27 OCTOBRE

Midi de la formation

"La liquidation partage"

7 NOVEMBRE

Midi de la formation

"Les compétences du juge des saisies en matière d'exécution"

11 NOVEMBRE

Exposition

Verhaeren, ancien du jeune barreau, s'expose à Gand

21 NOVEMBRE

Midi de la formation

"L'application en matière pénale du principe *ne bis in idem* et ses implications en matière d'infractions terroristes"

22 NOVEMBRE

Palais littéraire et artistique

Me Vincent Defraiteur nous parle de Modiano

22 ET 29 NOVEMBRE

Colloque

"La fiscalité des PME et de leurs dirigeants – questions pratiques"

8 DECEMBRE

Joute oratoire

Procès fabulé du Chat avec Philippe Geluck

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2016 -2017, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint non avocat d'avocats stagiaires : 20 €

- Conjoint non avocat d'avocats inscrits au tableau 50 € :
- Membre sympathisant : 50 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

Jura, votre bibliothèque juridique virtuelle



Vue à 360°



Jura éclaire tous les aspects de vos questions juridiques.

Vos questions juridiques méritent d'être prises au sérieux. C'est pourquoi dans Jura, nous faisons le tour complet de la question. Les points d'attention, le pour, le contre, les zones dangereuses : Jura réalise pour vous une vérification à 360° et éclaire ainsi tous les aspects de votre question. Grâce aux réponses de Jura, vous formulez des solutions réfléchies, en toute connaissance de cause. Et vous êtes parfaitement préparé(e) pour donner un conseil concluant avec une réelle valeur ajoutée.

En savoir plus sur Jura ? Surfez sur wkbe.be/jura-fr
jura@wolterskluwer.com ■ 0800 95 179